

Assemblée primaire du 19 juin 2023

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 4 février 2004, l'assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 19 juin 2023, à 20h00, à la salle communale du home Le Carillon, par affichage au casier public dans les délais légaux, soit 20 jours au moins avant l'assemblée ainsi que par la distribution du fascicule « Liaison » dans tous les ménages.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 19 décembre 2022
2. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2022
3. Lecture du rapport de vérification des comptes 2022
4. Adoption des comptes 2022 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)
5. Z.I. Mangold : vente d'une surface complémentaire à Gotec SA
6. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant :

- les différentes autorités présentes ;
- le pouvoir judiciaire ;
- les citoyennes et citoyens présents ;
- les nouveaux citoyens et domiciliés participant pour la première fois à une assemblée primaire.

Il excuse M. Cédric Savioz, directeur du Lac Souterrain de Saint-Léonard SA ;

ainsi que quelques citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse de nous annoncer leur absence.

M. le juge André Crettaz et Mme la vice-juge Marie-Cécile Rossetti sont nommés scrutateurs.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 19 décembre 2022

Le procès-verbal décisionnel de l'assemblée primaire du 19 décembre 2022 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

Le secrétaire passe ensuite à la lecture des résultats des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement et des comptes du bilan au 31.12.2022.

Comptes de fonctionnement

Total des charges	-9'124'698.18
Total des revenus	11'940'573.69
Marge d'autofinancement	2'815'875.51
Amortissements comptables	- 824'156.60
Prél. sur les fonds et financement spéciaux	56'922.59
Attr. A la réserve de politique budgétaire	-1'000'000.00
Excédent de revenus	1'048'641.50

Comptes d'investissement

Total des dépenses	-2'183'924.41
Total des recettes	124'734.00
Investissements nets	-2'059'190.41

Bilan

Actif financier	11'156'681.18
Actif administratif	9'903'594.01
Total	21'060'275.19
Capitaux de tiers	13'433'485.60
Capitaux propres	7'626'789.59
<i>Dont financements spéciaux</i>	243'474.36
<i>Dont réserve de politique budgétaire</i>	1'000'000.00
<i>Dont excédent du bilan</i>	6'383'315.23
Total	21'060'275.19

II. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2022

Comme indiqué dans le message introductif du bulletin « Liaison », l'année 2022 a été marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire liée au COVID ainsi que par la crise économique liée à l'énergie et au conflit en Ukraine.

Malgré ces défis, à la vue des comptes 2022, l'exercice financier est très bon. Tout comme pour l'exercice précédent, les anticipations faites lors de l'établissement du budget 2022, ainsi qu'un ralentissement de certaines dépenses non-prioritaires, sans renoncer aux investissements et projets à venir, ont permis de dégager une marge d'autofinancement de CHF 2'815'875.51.

Le résultat positif obtenu aux comptes 2022 démontre une bonne gestion des dépenses publiques et des investissements généraux.

Au niveau du fonctionnement,

Les charges de fonctionnement 2022, avant amortissement, attribution aux fonds et financements spéciaux et attribution à la réserve de politique budgétaire, se montent à CHF 9'124'698.18 contre CHF 8'897'608.52 l'an dernier, soit une augmentation de 2.55 %.

Les produits avant prélèvement sur les fonds et financement spéciaux se situent à CHF 11'940'573.69 contre CHF 11'230'375.60 en 2021, soit une augmentation de 6.32%.

La marge d'autofinancement de CHF 2'815'875.51 permet d'absorber les amortissements ordinaires pour CHF 824'156.60, mais aussi une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 1'000'000.-, ce en prévision des importants investissements des années à venir.

Au final l'exercice 2022 se solde sur un excédent de revenus de CHF 1'048'641.50 contre CHF 37'374.17 en 2021.

M. le Président Nicolas Pralong apporte également des explications complémentaires par rapport au fascicule « Liaison », soit :

ADMINISTRATION GENERALE / Amortissements administration générale / Location bâtiments;

SECURITE PUBLIQUE / Conservation cadastre / Cubage des bâtiments / Dédommagement pour le cantonnement des troupes;

ENSEIGNEMENT & FORMATION / Subventions activités culturelles et sportives;

CULTE, CULTURE & LOISIRS / Soutien à la pratique du ski;

SANTE / Participation au CMS régional / Participation aux frais dentaires;

SECURITE SOCIALE / Aide aux familles léonardines pour les enfants jusqu'à 17 ans / Sacs taxés offerts aux familles avec des bébés et aux personnes souffrant d'incontinence ;

TRAFIC / Déblaiement de la neige ;

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT / Gestion de l'eau potable / Gestion des eaux usées / Gestion des déchets;

Concernant l'eau potable, le poste « attribution au financement spécial eau potable » présente un bénéfice de CHF 166'004.49, montant attribué comme engagement au financement spécial dudit poste figurant au passif du bilan. A contrario, au niveau des eaux usées, le poste « prélèvement sur le fonds eaux usées » présente un déficit d'un montant de CHF 150'262.15. La décision du Conseil communal, présentée à la dernière assemblée primaire, de baisser le prix du m3 de consommation d'eau potable de 40 centimes et d'augmenter celui des eaux usées du même montant, ce sans aucun impact pour le citoyen, permettront d'équilibrer ces deux postes qui doivent s'autofinancer.

Quant au déficit relatif au traitement des déchets, il s'élève cette année à CHF 72'664.93. Ce poste devant aussi s'autofinancer, une analyse sera menée durant le deuxième semestre et présentée lors de la prochaine assemblée primaire.

ECONOMIE PUBLIQUE / Location place Euro-Relais / Location zone industrielle Mangold ;

FINANCES ET IMPOTS / Impôts sur les personnes physiques et morales / Impôts à la source / Péréquation financière.

Dès lors, après amortissements et attribution de CHF 1'000'000.- à la réserve de politique budgétaire, l'exercice 2022 se solde par un excédent de revenus de CHF 1'048'641.50 contre CHF 37'374.17 en 2021.

La dette nette 2022 de CHF 907.-/habitant est en diminution de CHF 326.-/habitant par rapport à l'indicateur de l'année précédente recalculé selon les reclassifications liées à l'introduction de la norme MCH2 (CHF 1'233.-/habitant). Il y a lieu toutefois de préciser que les projets présentés lors des dernières assemblées primaires sont en cours et que ladite dette par habitant s'adaptera lors des réalisations au fur et à mesure des projets à venir.

Au niveau des investissements

Le coût total des investissements nets réalisés se monte à CHF 2'059'190.41 contre CHF 3'923'000.00 prévus au budget. M. le Président précise que le projet de réaménagement de la Place de la Gare, pour lequel CHF 2'000'000.- étaient budgétisés en 2022 a été reporté d'une année car le processus pour obtenir les autorisations cantonales prend beaucoup plus de temps qu'initialement prévu.

M. le Président commente ensuite les investissements suivants réalisés en 2022 :

- Pôle loisirs, jeunesse et sports ;
- Réfection « Rue de la Place ».

Graphiquement, la situation financière est résumée sur beamer et les indicateurs officiels du canton se présentent ainsi :

Indicateur	Valeur	Appréciation officielle
Taux d'endettement net	30.8 %	Bon
Degré d'autofinancement	136.7 %	Haute conjoncture
Taux d'autofinancement	23.9 %	Bon
Dette nette par habitant	CHF 907.-	Endettement faible
Part des charges d'intérêts	1.2 %	Bon

Le Conseil communal juge l'exercice 2022 très positif. Après amortissements et attribution de CHF 1'000'000.- à la réserve de politique budgétaire, il en ressort un excédent de revenus de CHF 1'048'641.50 permettant de financer plus de la moitié des investissements nets de l'année et une nouvelle dette par habitant à CHF 907.-.

En conclusion, au vu des chiffres présentés et des indicateurs de l'Etat du Valais, le Conseil communal estime que la politique de gestion communale est en adéquation avec sa capacité financière. Après analyse de ces résultats et contrôle de l'organe de révision, il est proposé à l'assemblée primaire d'accepter les comptes 2022 tels que présentés.

Comme la parole n'est pas demandée pour des compléments d'information, le point -3- de l'ordre du jour est débattu.

III. Lecture du rapport de vérification des comptes 2022

Se référant à l'article -83- LCo, M. Christophe Pitteloud de la fiduciaire Fidag donne lecture du rapport 2022. Il se tient néanmoins à disposition pour des renseignements

supplémentaires et comme aucune question n'est posée, M. le Président le remercie pour le travail accompli et passe au point -4- de l'ordre du jour.

IV. Adoption des comptes 2022 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Conformément à l'art. 17-, let. b, LCo, les comptes tels que présentés et contrôlés selon le rapport de la fiduciaire mandatée, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité par mains levées.

V. Z.I. Mangold : vente d'une surface complémentaire à Gotec SA (Décision en application de la LCo, article 17, alinéa 1, lettre g)

L'entreprise Gotec SA est consciente du fort développement de la zone industrielle de Mangold dans les deux prochaines années. En effet, les sociétés nous ayant approchés devraient couvrir 100% des surfaces encore disponibles, soit 24'500 m2. De ce fait, l'entreprise Gotec SA souhaite acquérir environ 2'980 m2 supplémentaires à l'EST de son bâtiment sis sur la parcelle n° 3'602 afin de pouvoir agrandir ses locaux si nécessaire. Une offre d'achat au prix de CHF 670'500.- (soit CHF 225.-/m2) a été adressée au Conseil communal.

Pour mémoire, en octobre 2014, Gotec SA, qui fêtera ses 60 ans d'activités en 2024, avait acheté 10'000 m2 à CHF 150.-/m2. Une offre pour ladite parcelle avait été faite au Conseil communal fin 2021 avec un prix à CHF 180.-/m2. Cette offre n'avait pas été jugée acceptable par le Conseil communal qui l'avait refusée. Aujourd'hui 9 ans après le 1er achat à CHF 150.-, l'offre à CHF 225.-/m2, soit une augmentation de 50% par rapport au prix de 2014, est une proposition juste par rapport au marché et à nos relations avec Gotec SA.

Le Conseil communal a donné un préavis favorable à cette offre d'achat. Pour donner un ordre d'idée, cette recette permettrait de financer totalement les investissements pour le Pôle Jeunesse, sports et loisirs. En revanche, ce afin d'éviter toute spéculation, le Conseil communal souhaite ajouter une clause dans l'acte afin de se prémunir en cas de revente. En effet un droit de préemption de 25 ans en faveur de la commune sera inscrit sur cette nouvelle parcelle (procédure qui avait été faite en son temps sur le 1er achat). La société Gotec SA est d'accord avec cette clause. Il a en outre été demandé qu'en cas d'acceptation ledit droit de préemption serait prolongé pour les 2 parcelles afin que ces dernières aient une échéance identique.

Cette demande est adressée à l'Assemblée primaire comme le demande la Loi sur les Communes, article 17, alinéa 1, lettre g, qui dit :

« L'Assemblée primaire délibère et décide :

des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice... »

La parole est donnée à l'assemblée, et comme celle-ci n'est pas demandée, la vente de cette surface complémentaire est acceptée par mains levées à l'unanimité, ce selon les conditions proposées.

VI. Divers

M. le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

Lac souterrain

Les principales statistiques se détaillent ainsi :

- Le nombre de visiteurs en 2022 est de 99'052, soit le meilleur résultat depuis la création de la SA ;
- Le chiffre d'affaires global s'est élevé à CHF 1'456'141.29 avec un résultat de l'exercice de CHF 248'505.77 ;
- Les dépenses par visiteurs sont encore augmentation de 20% après avoir déjà bondi de 5% en 2021 et 20% en 2020.

Des remerciements sont transmis au directeur M. Cédric Savioz, aux employés du lac et aux collègues du CA pour leur efficace collaboration.

Sondage sur l'éclairage public

Comme indiqué dans le fascicule « Liaison », après plusieurs mois de « blackout » de l'éclairage public, le Conseil communal souhaite sonder les citoyens sur les horaires en vigueur. Les personnes présentes qui n'auraient pas encore participé audit sondage sont invitées à le faire au moyen de leur smartphone.

L'échéance dudit sondage est fixée au 21 juin 2023. Néanmoins, le résultat provisoire est donné et commenté par M. le Président. Il en ressort très clairement (à 58.52%) que l'alternative aux horaires actuels, soit une extinction de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin, est plébiscitée. Si la tendance se vérifie à l'échéance du sondage, nos services prendront contact avec Oiken afin de prendre les mesures nécessaires pour modifier les horaires dans ce sens dès que possible. La population en sera ensuite bien entendu informée.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information :

- M. le citoyen Dërmaku Milot demande quel a été le coût d'intervention sur l'éclairage public permettant de pouvoir définir des horaires d'extinction.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond que cette intervention de la part d'Oiken a coûté environ CHF 12'000.- et que la moitié de cette somme a pu être financée en utilisant une partie du fonds de transition énergétique dont dispose la Commune chez Oiken. M. le Président ajoute qu'en cas de modification des horaires actuels, le coût d'intervention se monterait à CHF 3'500.-.

- M. le citoyen et ancien conseiller communal Nicolas Studer demande si il est prévu d'installer des bennes de déchets verts sur la Commune.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond par la négative en précisant que ce système est très cher. Cela coûterait par exemple environ CHF 8'000.- rien que pour équiper chaque ménage de la carte magnétique y donnant accès. M. le Président relève que certaines communes testent en effet ce système, mais que notre Exécutif a décidé de ne pas y prendre part et d'attendre leurs retours d'expérience.

- M. le citoyen et ancien conseiller communal Nicolas Studer demande si le remembrement parcellaire urbain (RPU) du secteur « Les Bâtiments » entrera bientôt en vigueur.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond que les oppositions ont été écartées et que l'approbation du périmètre définitif de la part du Conseil d'Etat devrait nous parvenir cet été.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier encore une fois ses collègues du Conseil, le secrétaire communal, les employés communaux, les membres des commissions, les sociétés et tous ceux qui donnent de leur temps pour la communauté « léonardine », contribuant ainsi à rendre la vie villageoise toujours plus agréable.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Nicolas PRALONG

Le secrétaire :

Florian GILLIOZ

Saint-Léonard, le 19 juin 2023

